



Formation sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 1

Former pour mieux agir

Gouvernance participative
Gestion intégrée de l'eau



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier

Québec 



Plan de la présentation (1/2)

- Structure de la gestion intégrée de l'eau.
- Caractéristiques de la gouvernance participative:
 - Principes;
 - Mise en oeuvre;
 - Objectifs;
 - Avantages.

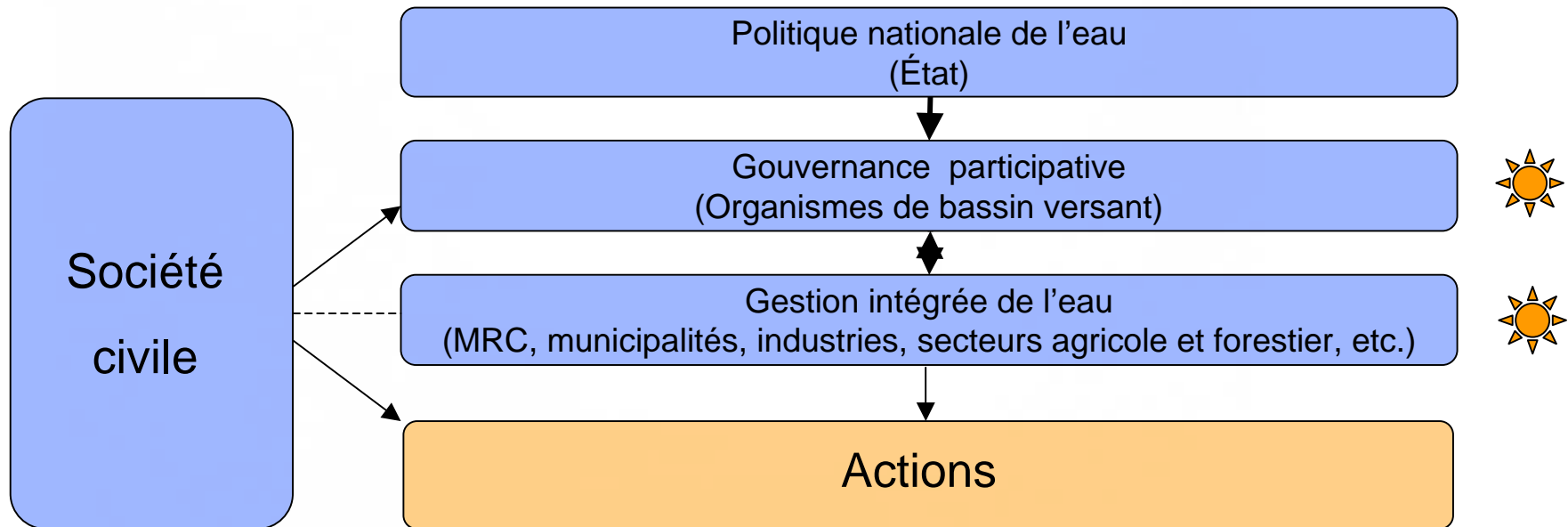


Plan de la présentation (2/2)

- Caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant:
 - Principes;
 - Objectifs;
 - Avantages.



Structure de la gestion intégrée de l'eau





REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Gouvernance participative



Caractéristiques de la gouvernance participative (1/4)

- Intègre l'ensemble des acteurs locaux dans le processus de planification:
 - Élus municipaux;
 - Acteurs économiques;
 - Intervenants communautaires.
- Vise la concertation.



Caractéristiques de la gouvernance participative (2/4)

- Définition

- Moyens collectifs de planifier globalement les actions à réaliser par les gestionnaires et les groupes d'interventions.
- Processus démocratique pour interpeller les gestionnaires et les groupes d'interventions afin qu'ils réalisent des actions qui correspondent aux besoins de l'ensemble du territoire.



Caractéristiques de la gouvernance participative (3/4)

•Vise à inclure...

Les intérêts

- Économiques
- Environnementaux
- Politiques
- Sociaux

Les ressources

- Humaines
- Techniques
- Financières
- Matérielles

Les contraintes

- Environnementales
- Financières
- Temporelles

...présentés par les différents intervenants du milieu.



Caractéristiques de la gouvernance participative (4/4)

- La gouvernance participative n'est pas:
 - Un mode de gestion



Principes de la gouvernance participative (1/2)

- Processus de planification continu et concerté.
- Réunit les parties intéressées.
- Vise l'atteinte d'une entente équilibrée entre la conservation, l'exploitation durable et le développement économique.



Principes de la gouvernance participative (2/2)

- Utilise la concertation.
- Tient compte de l'intérêt collectif.
- Recherche d'un équilibre entre les intérêts et les besoins des intervenants.



Mise en oeuvre de la gouvernance participative (1/4)

- Création d'un organisme de bassin versant
 - Autres appellations:
 - Comité de bassin versant;
 - Conseil de bassin versant;
 - Corporation de bassin versant;
 - Groupe de concertation du bassin versant;
 - Société de conservation du bassin versant;
 - Agence de bassin versant;
 - Conseil de gestion du bassin versant.



Mise en oeuvre de la gouvernance participative (2/4)

- L'organisme de bassin suscite la participation des intervenants du milieu:
 - Citoyens;
 - Décideurs;
 - Fonctionnaires;
 - Industriels;
 - Agriculteurs; etc.
- Formation d'une table de concertation multisectorielle.



Mise en oeuvre de la gouvernance participative (3/4)

- Les participants à la table de concertation se rencontrent afin de discuter des...
 - enjeux
 - orientations
 - problématiques, etc....en lien avec l'eau du territoire.



Mise en oeuvre de la gouvernance participative (4/4)

- L'organisme de bassin (OBV) élabore un *Plan directeur de l'eau* en considérant...
 - les enjeux
 - les orientations
 - les problématiques, etc....énoncés par la table de concertation.



Objectifs de la gouvernance participative (1/2)

- Éviter les chevauchements de compétences et les décisions unilatérales.
- Démocratiser la prise de décision.
- Faire en sorte que les gestionnaires réalisent une gestion intégrée de l'eau.
- Développer une vision commune à long terme.



Objectifs de la gouvernance participative (2/2)

- Développer un sentiment d'appartenance et de solidarité à son milieu.
- Effectuer des démarches de sensibilisation et de mobilisation des gens de son milieu en tenant compte de la réalité locale.



Avantages de la gouvernance participative (1/2)

- Réduire les coûts sociaux dus à l'impact des décisions sectorielles.
- Assurer une meilleure gestion globale des ressources.
- Tenir compte des intérêts et besoins de chacun des intervenants.
- Faire appel au leadership des acteurs locaux.



Avantages de la gouvernance participative (2/2)

- Rassembler les usagers et les acteurs de la ressource eau qui oeuvrent dans un même bassin versant afin qu'ils se concertent sur les usages à privilégier et les actions à entreprendre.
- Favoriser la participation du public dans le processus de prise de décision.



REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ



Gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV)



Caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (1/4)

- Définition
 - Processus permanent basé sur la gouvernance participative et la concertation de l'ensemble des acteurs pour une planification globale et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de l'écosystème dans l'optique de développement durable.



Caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (2/4)

- Mode de gestion qui tient compte de l'ensemble des activités qui ont un impact sur la ressource eau à l'intérieur du bassin versant.
- Permet d'obtenir une vision globale des usages de l'eau afin de les préserver ou de les améliorer pour l'usage immédiat et celui des générations futures.



Caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (3/4)

- La GIEBV n'est pas:
 - Le seul mécanisme de gestion de l'eau.
 - D'autres mécanismes agissent simultanément:
 - Permis;
 - Amendes;
 - Limites;
 - Autorisations.



Caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (4/4)

- La GIEBV n'est pas:
 - Facile!
 - La concertation d'intervenants aux intérêts diversifiés comporte des défis pour chacun:
 - Transparence dans la prise de décision;
 - Perte d'autonomie et de pouvoir individuel;
 - Impossibilité de forcer la collaboration.



Principes de la gestion intégrée (1/2)

- La participation des gestionnaires à la table de concertation (qui a pour mandat la gouvernance) leur permet de connaître et de comprendre les besoins de l'ensemble du territoire et de prendre des décisions, selon leurs compétences, qui respectent ce territoire.



Principes de la gestion intégrée (2/2)

- Gestion de l'ensemble des ressources d'un territoire en tenant compte des répercussions qu'elles ont les unes par rapport aux autres afin de limiter leurs impacts négatifs sur l'eau.



Objectifs de la gestion intégrée (1/3)

- Connaître l'utilisation du territoire.
- Connaître les pressions exercées sur la ressource eau.
- Développer une vision commune à long terme.
- Avoir une vision globale du territoire.
- Gérer la ressource dans un esprit de développement durable.



Objectifs de la gestion intégrée (2/3)

- Connaître l'utilisation du territoire ainsi que les pressions exercées sur la ressource.
- Avoir une vision globale du territoire afin d'agir localement sur le problème sans causer d'impacts négatifs ailleurs dans le bassin.



Objectifs de la gestion intégrée (3/3)

- Gérer les ressources dans un esprit de développement durable et préserver ou rétablir la santé des écosystèmes.
- Faire une meilleure utilisation de l'argent destinée à l'amélioration et la préservation de la ressource eau.



Avantages de la gestion intégrée (1/3)

- Permettre une utilisation judicieuse des fonds publics et privés.
- Favoriser une coordination plus efficace des actions entreprises par les divers intervenants.



Avantages de la gestion intégrée (2/3)

- Permettre une utilisation judicieuse des fonds publics et privés.
- Favoriser une coordination plus efficace des actions entreprises par les divers intervenants.



Avantages de la gestion intégrée (3/3)

- Concilier des usages parfois conflictuels
 - la préservation des écosystèmes versus le développement économique.
- Favoriser la mise en valeur de l'eau sur les plans environnemental, social et économique.
- Mener à la réalisation d'actions concrètes sur le territoire.